

ALERTE METEO !!!

Les représentants CFDT du Val D'Oise ont interpellé la Direction du Réseau concernant les annonces émises par les services de météo France.

Il nous paraît urgent et important :

- De mettre à disposition de tout le personnel « de l'eau potable et fraîche pour la boisson », des bouteilles renouvelées quotidiennement, les fontaines à eau nécessitant un entretien régulier avec changement du filtre à carbone.
- D'augmenter la fréquence des pauses.
- D'aménager les horaires de travail (fin de vacation avancée fermeture des bureaux plus tôt le soir...).
- De mettre en place des moyens techniques pour permettre de maintenir une pièce fraîche dans chaque établissement et de satisfaire toutes les demandes locales de climatiseurs et ventilateurs.
- D'informer les salariés sur les risques encourus (fatigue, maux de tête, vertige, crampes...pouvant entraîner des conséquences graves comme des coups de chaleur ou une déshydratation).

Un salarié peut en outre exercer son droit de retrait, mais uniquement s'il pense être en situation de « danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé » art L.4131-1 du code du travail. Il doit à cet effet prouver que ses inquiétudes se fondent sur un « motif raisonnable ».

Les représentants du personnel (Aline FORTUNAT ou Séverine HAAS TARRIET) au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) peuvent également alerter l'employeur.

N'Hésitez pas à nous contacter.

Les représentants du personnel CFDT